



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT MISE A JOUR N°7
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE MONTSOULT
N°104/2021**

Mairie de MONTSOULT

REPUBLICQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

VU le code de l'Urbanisme, notamment son article R 123-22,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2005, modifié le 25 février 2008, le 26 septembre 2011 et le 8 avril 2016, mis à jour le 13 novembre 2007, le 12 février 2009, le 16 mai 2014 et le 17 décembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021/48 en date du 15 décembre 2021, décidant d'instaurer le périmètre d'étude sur la zone UG comprenant la parcelle de terrain section AC n°202, située rue Parmentier et présentant un plan de ce périmètre, ci-annexé ;

ARRÊTE :

Art.1^{er} : Le Plan Local d'urbanisme de la Commune de Montsoult est mis à jour à la date du présent arrêté.

Cette mise à jour a pour effet d'annexer au Plan Local d'Urbanisme, en son annexe 8-b Périmètres d'études, la délibération instaurant le périmètre d'étude sur la zone UG comprenant la parcelle de terrain section AC n°202, située rue Parmentier et qui présente un plan de délimitation de ce périmètre.

Art.2 : Le dossier du PLU intégrant la mise à jour est tenu à la disposition du public en Mairie de Montsoult.

Art.3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois et transmis au Préfet de CERGY-PONTOISE.

Fait à Montsoult, le 27 décembre 2021

Affiché le : 28 décembre 2021

Le Maire,

